



CH-3003 Berne, SG-DEFR, JSA

Destinataires: chancelleries d'Etat des cantons (à l'intention des départements de l'instruction publique).

Berne, le 5 mai 2014

**Ordonnance sur la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (O-LEHE) et ordonnances du DEFR dans le domaine des hautes écoles spécialisées; ouverture de la procédure d'audition**

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat,

La loi sur l'encouragement et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LEHE) a été adoptée par les Chambres fédérales le 30 septembre 2011. Afin qu'elle puisse entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 – pour autant, bien sûr, que la procédure de ratification du concordat sur les hautes écoles dans chacun des cantons le permette – de nombreux acteurs travaillent à l'établissement des actes d'exécution.

Le présent projet d'ordonnance du Conseil fédéral sur la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (O-LEHE), doit permettre la mise en œuvre initiale de la LEHE et contient les dispositions nécessaires à cet effet, notamment les dispositions transitoires. Ultérieurement, les dispositions d'exécution concernant les nouveaux articles financiers de la LEHE seront introduites dans l'O-LEHE par le biais d'une révision totale. Vous trouverez également en annexe de l'audition deux projets d'ordonnance du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) concernant le domaine des hautes écoles spécialisées. Ces ordonnances sont déjà actuellement en vigueur et le seront aussi sous le régime de la LEHE.

Le DEFR mène une procédure d'audition sur l'O-LEHE et les deux ordonnances du DEFR auprès des cantons, des organes et des organisations de la politique de l'éducation et de la science ainsi que des organisations faîtières nationales de l'économie. Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position, si possible par voie électronique, au plus tard le 4 juillet 2014, à l'adresse suivante:

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Division Hautes écoles

Silvia Studinger  
Effingerstrasse 27, 3003 Berne,  
Tél. 058 463 26 80, [silva.studinger@sbfi.admin.ch](mailto:silva.studinger@sbfi.admin.ch)

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes salutations les meilleures.

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projet pour l'audition de l'O-LEHE, projets d'ordonnances du DEFR, rapport explicatif (f, d, i)
- Liste des destinataires